



Commission consultative en  
matière de gestion des chiens  
SCAV  
Case postale 76  
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. AV/MR/sml

Genève, le 11 mars 2024

**Commission consultative en matière de gestion des chiens**  
**Rapport d'activité législature 2018-2023**  
**5<sup>ème</sup> année**  
**(1<sup>er</sup> décembre 2022 - 31 janvier 2024)**

**I. Bases légales de la commission**

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre k, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 alinéas 3, 4 et 5 et article 19 alinéa 2 de la loi sur les chiens, du 18 mars 2011 (LChiens; M 3 45)
- Article 2 et article 17 alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur les chiens, du 27 juillet 2011 (RChiens; M 3 45.01).

**II. Compétences de la commission**

La commission a pour tâche d'assister le département dans l'application des tâches relevant de la LChiens et de son règlement d'application. Elle est notamment chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, notamment s'agissant de la définition des conditions d'accès des chiens au domaine public, de l'établissement de la liste des chiens dangereux, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d'ensemble de l'application de la LChiens et du RChiens.

**III. Activités de la commission**

La commission a tenu une séance le 12 octobre 2023. Elle a abordé les thèmes suivants :

1. Accueil et approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022
2. Point de situation sur les espaces de liberté et les parcs interdits :
  - Présentation de M. Thomas Boucher, représentant du DT, du projet de modification du parc public de Lullin – Genthod

*Les deux variantes de réduction du parc découlant de la création d'une voie verte entre Genève et Versoix n'ont semblé poser aucun problème particulier et ont été approuvées par les membres présents.*

- Présentation de M. Pierre Minet, représentant du SEVE, du projet parc Grand-Pré et quartier Minoteries / Battoirs en Ville de Genève

*La proposition d'un parc Minoterie / Battoirs a été approuvée par les membres présents. Concernant la proposition de la Ville de créer un parc au Grand-Pré en lieu et place des Cropettes suite à une opposition, la commission reste convaincue que l'endroit optimal pour créer un parc dans ce quartier est celui des Cropettes.*

- Suppression temporaire du parc Arche de Noé à Plan-les-Ouates

*La commission souhaite que les détenteurs de chiens puissent être redirigés par des panneaux explicatifs au parc du chemin de Vers, vers les autres espaces de liberté à disposition durant la période provisoire de suppression.*

### 3. Point de situation sur la relation entre le chien et les autorités publiques :

- Augmentation du nombre de chiens autour de la Drize

*Une augmentation de la densité de chiens suite à la construction de nouveaux immeubles à proximité de la Drize est un fait que les membres de la commission ont également constaté. Malgré cela, l'office cantonal de l'agriculture et de la nature dont dépend le secteur des gardes de l'environnement a informé n'avoir observé aucune augmentation particulière de menace sur la biodiversité aux alentours de la Drize.*

- Entrée en vigueur de la modification de la loi sur les chiens le 29 avril 2023.

*Les principales modifications sont expliquées dans l'actualité du SCAV du 9 mai 2023.*

### 4. Point de situation sur les importations de chiens à Genève

*Pour les chiens des réfugiés ukrainiens depuis février 2022, des mesures d'isolement à la maison ont été prononcées. Pour les détenteurs qui n'étaient pas forcément accueillis dans une famille d'accueil, ils avaient la possibilité de déposer leurs chiens à la SGPA, qui d'ailleurs a été un énorme soutien dans ce cadre. Cette action s'est terminée au mois d'août 2023.*

*S'agissant des exportations illégales, il y a eu 188 annonces non conformes qui ont débouchés à 45 décisions prononcées, dont 3 refoulements, 1 quarantaine à la fourrière, des quarantaines à domicile ou à la SGPA.*

### 5. Informations concernant le renouvellement des membres de la commission

### 6. Divers

*Au 31 décembre 2022, le nombre total des chiens à Genève s'élève à 35'868 (augmentation de 3,7 %).*

#### **IV. Secrétariat de la commission**

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), case postale 76,  
1211 Genève 4 Plainpalais.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocations aux séances ;
- prise et rédaction des P.-V. de séance ;
- envoi de courriers en relation avec les activités de la commission.

#### **V. Frais de la commission**

##### **A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)**

CHF 560.--.

##### **B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)**

Néant.

##### **C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)**

Néant.

##### **D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)**

Néant.



Mme Béatriz De Candolle  
Présidente